**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)**

***REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE***

***MINISTERE DE L’HYDRAULIQUE ET DE L’ASSAINISSEMENT***

***Projet d’AEP des villes de l’Est Mauritanien dit projet Dhar***

Aménagement du territoire – Hydraulique rurale

**SERVICES DE CONSULTANTS POURLE CONTROLE DES TRAVAUX D’AEP DE LA VILLE D’OUALATA A PARTIR DE LA NAPPE DHAR**

Mode de financement :Istisna’a*– conforme à la Charia*

N° de Financement :MAU 0147

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût de l’axe sud du projet d’AEP des villes de l’Est Mauritanien dit projet Dhar, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services d’un consultant qui sera chargé de la supervision et contrôle des travaux d’AEP de la ville de Oualata et les localités rurales à partir de la nappe Dhar. Ces services comprennent :

1. La vérification et la validation de la conception et dimensionnement du système de production et de pompage ;
2. La vérification et la validation de la conception et dimensionnement d’adductions et du réseau de distribution ;
3. La vérification et la validation de la conception et dimensionnement des réservoirs et bâches de reprises et stockage;
4. La validation des dossiers d’appel d’offres ;
5. L’assistance au dépouillement des offres des entreprises ;
6. La supervision et le contrôle des travaux.

Le Ministere de l’Hydraulique et de l’Assainissement invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères et la notation utilisés pour l'évaluation et le choix de la liste restreinte de 6 premiers consultants sont :

|  |  |
| --- | --- |
| * **Expériences de l’Ingénieur Conseil** :
	+ Expériences général en AEP au cours des 10 dernières années :
	+ Expériences spécifiques au cours des 10 dernières années :
		- Expérience dans le domaine de contrôle des châteaux d’eau en béton armé
		- Expérience dans le domaine de contrôle des travaux de pose des conduites d’eau potable en PEHD
		- Expérience dans le domaine de contrôle des travaux de stations de pompage
 |  |
|  |  |

**NB :***les expériences du consultants doivent être prouvées par des attestations de service-fait signés par les maîtres d’ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d’Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales en République Islamique de Mauritanie).*

Les Personnels-clés ne feront pas l’objet d’évaluation au stade de l’établissement de la liste retreinte.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leur qualification en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BID concernant les conflits d’intérêt.

La sélection se fera en conformité avec les procédures et directives de la Banque Islamique de Développement (BID) disponibles sur le site internet de la banque [www.isdb.org](http://www.isdb.org) .

Le mode de sélection qui sera appliqué dans le cadre de cet avis est la Sélection Fondée sur la Qualité et le Cout (SFQC).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux indiquées :

**Unité d’Exécution du Projet Dhar**

**0087, Zone château d’eau Ksar -Nouakchott – Mauritanie - Tél. +222 25 90 00 64**

**Email : uepdhar@gmail.com/mommsnde@yahoo.fr**

 *De 09:00 à 16:00*, heure locale

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne ou par courrier, télécopie ou courriel) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **25 mars 2021 à 12 H 00 GMT**).

***A l’intention : Mr le Président de la Commission des Marchés du Département de l’Hydraulique et de l’Assainissement***

## ***253, ZERE – Tevragh – Zeina - Nouakchott – Mauritanie***

***Tél : 00222.42.32.19.94***

**Le Coordinateur National du projet Dhar**

**Mohamedou MOHAMED MAHMOUD**